



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 14 février 2019

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD, Jean-Noël CLAMOUR (pouvoir à M. PEYRONNIN), Jocelyn DORE (pouvoir à C. LAULAN des points 4 à 16), Christine FORESTIE (Pouvoir à J-G. BAPSALLE), Hervé GILLE (absent des points 1 à 8), Michel LATAPY (absent des points 1 à 2), Corinne LAULAN (absente des points 1 à 3), Jean-Pierre MANCEAU (pouvoir à D. CAVAILLOLS), André MASSIEU, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Didier CAZIMAJOU

Membres en exercice: 43

Présents au début du Conseil: 32
dont suppléants: ... 1
Absents au début du Conseil: 11
pouvoirs: 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019-023	Administration Générale - Actualisation de la composition des commissions	Le Conseil Communautaire approuve l'inscription d'un nouveau membre aux commissions à savoir Pascal RAPET à la Commission Déchets Ménagers et Tri Sélectif. Il approuve le retrait d'Alain QUEYRENS de la Commission Voirie. Il fixe la composition des commissions selon le tableau annexé à la délibération.	UNANIMITE
2	2019-024	Administration Générale - Autorisation de signature du contrat-cadre du Contrat Local de Santé du Sud Gironde	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat-cadre du Contrat Local de Santé du Sud Gironde avec les partenaires précités.	UNANIMITE
3	2019-025	Budget - Création d'un Budget Annexe pontons en M4 assujetti à la TVA	Le Conseil Communautaire créé un Budget Annexe « Pontons » sous la nomenclature M4, assujetti à la TVA. Il autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document, en vertu de la délibération, nécessaire à la création du Budget Annexe « Pontons ».	UNANIMITE
4	2019-026	Budget - Ouverture de crédits anticipée n°2 en section d'investissement du Budget Principal	Le Conseil Communautaire AUTORISE Monsieur le Président à engager et mandater les factures suivantes, à savoir : - Création d'un nouveau site internet pour le Festival Rues et Vous, par M. Pierre BOTH, pour un montant de 1 500 € inscrit à l'opération 29 Site internet de la CDC ; - Achat téléviseur et support pour diffusion de communication, auprès de LECLERC LANGON, pour un montant de 558,90 € TTC inscrit à l'opération 50 « Achat de matériels et équipements » ; - Achat de gradins amovibles pour diverses manifestations, auprès de la société LE PHIL DU BOIS, pour un montant de 3 460 € TTC inscrit à l'opération 50 « Achat de matériels et équipements » ; - Extension du réseau et équipements de téléphonie à la suite du réagencement du Pôle Enfance et Jeunesse (PEJ) dans le bâtiment de l'ancienne gare pour un montant total de 1 038,55 € HT (1 246,26 € TTC) inscrit à l'opération 52 Art 2158 Annexe Siège CDC Gare de Podensac ; - Achat d'un PC fixe pour le service communication, auprès de la société LDLC, pour un montant de 1 527,74 € TTC inscrit à l'opération 81 Parc Informatique ; - Achat de matériels pour la mise en réseau du Pôle Social de Cadillac, auprès de la société LDLC, pour un montant de 1 102,59 € TTC, inscrit à l'opération 90 Pôle social Art 2183 ; - Création d'une opération d'investissement n° 96 « Terrain familial locatif à Portets » en remplacement de l'opération Equipement Transitoire Avant-Projet de Sédentarisation pour un montant global de 49 269,92 € HT (59 123,90 € TTC) Art 2313, se décomposant de la manière suivante : * Mise en place et vidage des bennes par la société COVED pour 2 019,92 € HT (2 423,90 € TTC) ; * Traitement du tout-venant par la société ASTRIA pour 7 500,00 € HT (9 000,00 € TTC) ;	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

			<p>* Location d'une pelle avec chauffeur par la société ESPUNY TP pour 1 700,00 € HT (2 040,00 € TTC);</p> <p>* Location d'une pelle avec chauffeur et évacuation des déchets par la société SGE pour 12 950,00 € HT (15 540,00 € TTC);</p> <p>* Maîtrise d'œuvre et relevé topographique par le Cabinet SANCHEZ pour 5 000 € HT (6 000,00 € TTC);</p> <p>* Honoraire d'architecte de M. ARNE Vincent pour 14 700,00 € HT (17 640,00 € TTC);</p> <p>* Déclaration de projet de Mme LE GOFF Valérie pour 5 400,00 € HT (6 480,00 € TTC);</p> <p>- Création d'une opération d'investissement n° 97 – Vidéo surveillance - pour l'achat et l'installation d'un système de vidéo surveillance à la Salle Omnisport et au multi-accueil OCABELOU auprès de la société MARTIGNY pour un montant de 5 499,38 € TTC, Art 2135.</p> <p>Il dit que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2019.</p>	
5	2019-027	Budget - Amortissement des immobilisations	Le Conseil Communautaire approuve le tableau des durées d'amortissement présenté dans la délibération. Pour les subventions encaissées, la cadence de reprise correspond à la durée d'amortissement du bien.	UNANIMITE
6	2019-028	Culture - Autorisation de signature de l'avenant à la convention cadre de coopération publique « structure partenaire 2018-2021 » avec le Château de Cadillac - Centre des Monuments Nationaux	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire 2018-2021 » avec le Château Ducal de Cadillac - Centre des Monuments Nationaux annexé à la délibération.	UNANIMITE
7	2019-029	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour un montant annuel de 2 100 €. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
8	2019-030	Enfance et Jeunesse - Subvention de fonctionnement à la crèche Croque-Lune	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec la crèche associative « Croque-Lune ». Il décide de porter pour l'année 2019 le montant de la participation à 152 374 €. Il autorise Monsieur le Président à inscrire cette somme à l'article 6574 (fonction 642) du budget de la Communauté de communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.	UNANIMITE
9	2019-031	Enfance et Jeunesse - Subvention de fonctionnement des Multi-accueils à la société EPONYME	Le Conseil Communautaire décide d'attribuer pour l'année 2019 les montants des subventions de fonctionnement désignés ci-dessous : - Multi-accueil d'Illats pour un montant de 265 700,42 € ; - Multi-accueil de Portets pour un montant de 135 370,73 € ; - Multi-accueil de Preignac pour un montant de 171 554,27 €. Il autorise Monsieur le Président à inscrire cette somme à l'article 6574 (fonction 641) du budget de la Communauté de communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter toutes les aides financières.	UNANIMITE
10	/	Marchés Publics - Marché de services « Etude préalable d'aménagement paysager du port de Podensac et liaison touristique » : déclaration sans suite	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
11	2019-032	Marchés Publics - Attribution du marché de services « Création d'une structure multi-accueil, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons »	Le Conseil Communautaire attribue le marché de services « Création d'une structure multi-accueil petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial » au groupement entre la SCOP ATELIER PROVISIOIRE (mandataire), la SAS VERDI BATIMENT SUD OUEST, et Madame VANESSA LEYDIER. Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement entre la SCOP ATELIER PROVISIOIRE (mandataire), la SAS VERDI BATIMENT SUD OUEST, et Madame VANESSA LEYDIER d'un montant égal à 10,76 % (HT) de l'enveloppe financière affectée aux travaux (enveloppe financière des travaux évaluée par le programmiste à 1 041 050 € HT). Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
12	2019-033	Ressources Humaines - Création au tableau des effectifs d'un poste à temps complet - RAM	Le Conseil Communautaire décide la création, au tableau des effectifs de la collectivité, de l'emploi permanent à temps complets suivant : - 1 poste d'Animateur(trice) Relais Assistant(e) Maternel(le) sur les grades suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Animateur Territorial : Animateur, Animateur principal 2^e classe, Animateur principal 1^{ère} classe • Infirmier Territorial : Infirmier de classe normale, Infirmier de classe supérieure ; • Assistant Territorial Socio-Educatif (ASE) : ASE seconde classe, ASE première classe, ASE classe exceptionnelle ; • Conseiller Territorial Socio-Educatif (CSE) : Conseiller Socio-Educatif, Conseiller supérieur classe Socio-Educatif, Conseiller hors classe Socio-Educatif ; • Educateur Territorial de Jeunes Enfants EJE : EJE seconde classe, EJE première classe, EJE classe exceptionnelle ; • Puéricultrice Territoriale : Puéricultrice de classe normale, Puéricultrice de classe supérieure, Puéricultrice hors classe ; 	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

			Rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; Il dit que ledit poste est créé à compter du 1 ^{er} mars 2019 et que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2 ^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Il décide l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité et il autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	
13	2019-034	Ressources Humaines - Création au tableau des effectifs d'un poste à temps complet - Technicien GEMAPI	Le Conseil Communautaire décide la création, au tableau des effectifs de la collectivité, de l'emploi permanent à temps complets suivant : - 1 poste de Technicien GEMAPI sur le grade suivant de Technicien Territorial. Rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés. Il dit que ledit poste est créé à compter du 1 ^{er} mars 2019 et que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2 ^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Il décide l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité et il autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	POUR : 32 CONTRE : 3 ABSTENTION : 5
14	2019-035	SPANC - Approbation des nouveaux statuts du SIVOM d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint Brice	Le Conseil Communautaire approuve les statuts du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de Saint Brice annexés à la délibération. Il confirme confier au Syndicat la compétence optionnelle « assainissement non collectif » pour les communes de Donzac et Omet et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
15	2019-036	SPANC - Avis sur le refus du retrait de la Communauté de communes du Sud Gironde du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint Brice pour la compétence assainissement non collectif de la commune de Saint Germain de Grave	Le Conseil Communautaire décide d'approuver le refus du retrait de la Communauté de communes du Sud Gironde pour la compétence « assainissement non collectif » de la commune de Saint Germain de Grave. Il autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
16	2019-037	Sport - Demande de subventions pour le projet CAP 33	Le Conseil Communautaire approuve le budget prévisionnel présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour le cofinancement des équivalents temps plein et pour la valorisation du chef de centre permanent auprès du Département de la Gironde, selon le plan de financement détaillé dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner Arrêté de changement de l'affectation d'un immeuble intercommunal utilisé par les services publics communautaires : immeuble sis 99 les Côtes S - Lac de Laromet : activité commerciale de restauration. Marché de services : « Etude préalable d'aménagement paysager du port de Podensac et liaison touristique » - Déclaration sans suite pour disparition du besoin. Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). 		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> Monsieur CLAVIER demande des informations sur l'avancement des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Monsieur MATEILLE lui répond que la prochaine réunion n'est pas programmée. Il y aura un Bureau des Maires le 04 mars 2019 et la CLECT aura lieu en suivant. Monsieur CHOLLON demande si les remarques des représentants du personnel seront prises en compte dans l'établissement du Budget Primitif. Monsieur MATEILLE lui répond que la Commission Finances vient de travailler sur les comptes administratifs et qu'elle travaillera prochainement sur le Budget Primitif. 		

A Podensac, le 21 février 2019,

Le Président,
Bernard MATEILLE



